



Deux de mes collègues fument beaucoup de cigarettes dans leur bureau ..

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 24 septembre 2011

Bonjour,

Deux de mes collègues fument beaucoup de cigarettes dans leur bureau et l'odeur s'échappe dans les couloirs. Mon patron est laxiste et n'a pas d'autorité et laisse faire malgré mes remarques. De plus je suis maintenant enceinte.

Que puis je faire ?

Merci

Réponse :

Si vous estimez que votre santé est mise en danger par le tabagisme passif dans votre lieu de travail, vous pouvez indifféremment :

- Demander l'aide de l'inspection du travail qui a désormais compétence pour constater et réprimer cette infraction
- Déposer une plainte devant le Conseil de Prud'hommes
- Exercer votre [droit de retrait](#) dans les conditions prévues par la loi
- Ou [déposer une plainte](#) devant le procureur de la République.

Effectuez ou confirmez toujours ces démarches par courrier et si vous craignez que votre situation soit mise en péril, demandez que votre anonymat soit respecté, mais n'écrivez jamais de manière anonyme.